

LA CAISSE DE DÉPÔT  
**Des rendements porteurs d'espoir**

**26 février 2010**

En 2009, la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) obtient des rendements porteurs d'espoir pour l'avenir. 10 % de rendement en 2009, c'est conforme à la moyenne qu'elle a obtenue depuis 35 ans. C'est évident que c'est 5 % sous la moyenne des autres grandes institutions comparables, mais c'est mieux qu'annoncé par certains connaisseurs.

Ce qui est intéressant, c'est que la Caisse a projeté 4,1 G\$ en provisions pour pertes, sur ses placements dans l'immobilier, héritées de ceux qui ont quitté le navire avec de généreuses primes de séparation. Ce qui est encourageant, c'est que ces pertes sont sur papier seulement. Cela veut dire qu'au moment de la vente de ces biens immobiliers, le pire est prévu et le mieux a de fortes chances de se réaliser.

Un rendement de 10 %, c'est un rendement de 3 % supérieur aux prévisions, car en 2008, la Caisse avait prévu un rendement de 7 % pour 2009.

L'ADR condamne les prophètes de malheur qui disent craindre pour le maintien des rentes de retraite des retraités. C'est à se demander quel est l'agenda caché de ces personnes qui disent parler au nom des retraités.

Les associations de retraités n'ont pas à s'associer au vent de droite qui prédit tous les malheurs pour les régimes de retraite. Elles n'ont pas à s'associer à ceux qui veulent nous faire croire qu'il n'est pas opportun de corriger les injustices de la désindexation imposée par loi spéciale et décret.

Nos régimes de retraite des secteurs public et parapublic sont en santé. Il faut prévoir dès maintenant comment rendre justice à ceux qui ont surcotisé et comment leur rembourser leur part des surplus à laquelle ils avaient droit en l'an 2000, part des surplus qui auraient permis réparation.

Source : Rodrigue Dubé  
Président de l'ADR